CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille ... —DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés *par intervalles* seront ...cités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les ports des E.-Unis.

Pour Savannah—Le brick GOV. CODDRINGTON, fin voilier, capitaine Railey, attend un affrètement pour le port cidessus. S'adresser à L H GALE,
11 dec 93, rue de la Douane.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS,
2 dec rue du Camp no 51.

POUR LA MOBILE—Le brick de première classe MARYLAND, capitaine Pascal, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
30 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour fret d'environ 500 balles de coton. S'adresser à THEODORE NICOLET & Co,
23 dec 26, rue Bienville.

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
23 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de 300 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
20 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier GEORGE, capitaine Wise, peut prendre 350 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier BENJAMIN MORGAN, capitaine C T. Tubbs, prendra quelques passagers, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face du Rail Road, ou à SAM. THOMPSON & Co,
21 dec 53, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
19 dec M de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 2 à 300 balles de coton pour le susdit port. S'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier le *Talma*, capitaine Dillingham, ayant de bons emmenagements pour les passagers partira incessamment pour cette destination. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
19 dec OSMIN BIGOURDAN.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire fin voilier A 1 CASPIAN, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
14 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capit. ———, est journellement attendu sur lest, et sera prêt pour commencer à charger. S'adresser à SAM. THOMPSON & Co,
14 dec 53, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Passage seulement—La barque supérieure NIMROD, capitaine Patterson, sera expédiée sans délai. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A 1 AMELIA, capitaine W T Thompson, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira dans peu. S'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

Pour le Havre—Le beau navire A 1 RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de coton et il sera expédié sans délai. Pour conditions ou passage s'adresser à LEVI H GALE,
30 nov No. 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire A, 1 OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement.)
Le beau navire Elizabeth Bruce, fin voilier, capitaine Rogers, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE,
10 dec No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire A 1 MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier GEORGIA, capitaine Schackford, demande à prendre 250 balles de coton pour compléter son chargement et il sera expédié de suite. Pour le fret ou passage s'adresser à
30 nov L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire EMPEROR, capitaine Chaffee, demande de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
8 déc 93, rue de la Commune.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 dec KOHN, DARON & Co.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant presque toute sa cargaison à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à JOHN CROSBY,
20 dec 28, rue du Camp

POUR TAMPICO—La goélette fine voilière LONE, capitaine Clark, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22 dec J. FRATS & FILS.

100 Barils de Bœuf du Missouri, à vendre par
8 dec R. GRONING & Co.

TRAITES sur France, à vendre par E A LEFEBVRE,
16 dec—8 rue Toulouse.

A VENDRE—Un grand assortiment de Bonnets, Souliers, Chapeaux et Linge. Fait, à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier, par WM F OLIVER,
9 dec—18 26, rue Magasine, arcade de Banks

POUR ... & COLUMBIA—Le ... GENERAL DU CABE, capitaine Wilbit, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à J. REED & Co,
16 dec 35, rue Royale

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A 1 SEA BIRD, capitaine Mayberry, sera prêt à recevoir du frêt dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune.

Pour la Havane—Le brick espagnol VISCAYNA, capitaine Terre, ayant un tiers de son chargement, partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Vendre, Louer ou Fréter.

A VENDRE, LOUER OU FRETER—La goélette (A 1) SELECT, fine voilière, bâtie à Baltimore il y a 18 mois, et du port de 1100 tonneaux. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
22 dec 51, rue du Camp.

A VENDRE, FRETER ou LOUER—Le bon brick GUSTAVE, doublé en cuivre, du port de 158 tonneaux et demi, porte à peu près 1600 barils, et bien équipé, sera prêt à prendre cargaison dans trois jours. HARRISON, BROWN & Co,
21 dec rue de la Douane.

A FRETER—Un brick neuf de première classe, et du port de 200 tonneaux. S'adresser à L. D. C. WOOD,
13 dec 22, rue Poydras.

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un batiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant. Pour plus amples détails, s'adresser à
2 déc R. GRONING & Co.

A Vendre—La goélette **Helen**, de 98 tonneaux, ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky**, capitaine Paine.
Goël. **Tantivy**, capitaine J. Pitcher.
Brick ———, ———

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la première Municipalité.
Séance du 9 décembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient en anglais et en français dans la première Municipalité; conformément à la loi, qu'une application a été faite à ce conseil pour l'ouverture et le prolongement du Passage de la Bourse [Exchange Alley] jusqu'à la rue de la Douane, au travers de l'Ilet depuis la rue Bienville; ledit prolongement devant s'opérer au travers des propriétés de MM. R. O. Pritchard, Kaine et Stroud, S. W. Oakey, P. Conrey jr., J. Labadie et James Gasquet; et que l'intention du Conseil de la Municipalité No. un est de prendre les mesures indiquées par la loi pour parvenir à opérer l'ouverture et le prolongement ci-dessus mentionnés.

Il est de plus résolu que le voyer de cette municipalité soit requis de fournir au maire ainsi qu'à l'avocat de la municipalité une liste descriptive des terrains que doit traverser le prolongement cidessus.
(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 12 décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus et vû la section 1ère de la loi du 5 avril 1832, d'après laquelle: "Toutes les fois qu'une pétition sera présentée par un nombre de propriétaires demeurant dans une section de la ville, à l'effet de faire ouvrir, redresser ou améliorer aucune rue, îlet ou place publique dans cette section, et que le maire et le conseil de ville jugeront que le nombre de pétitionnaires est suffisant, et que les travaux demandés sont nécessaires ou très utiles, etc, lesdits maire et conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, et de faire faire telles augmentations, élargissemens, changemens ou autres améliorations &c." Avis est donné que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de faire prolonger le Passage de la Bourse [Exchange Alley] de la rue Bienville à la rue de la Douane, à travers les propriétés de MM. R. O. Pritchard, Jas. Gasque & Cie, S, W. Oakey, et Kaine et Stroud, après que les formalités prévues par la loi auront été remplies.
Le 22 décembre 1836.
23 dec—20 D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 dec

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de treize piastres par baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 26 courant) 26 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
26 dec D. PRIEUR, Maire.

Mairie de la Nlle.-Orléans.
PAR F. DUTILLET, (Encanteur.)
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil, avis est donné que Mercredi, 4 janvier prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la fourniture des bois de charpente nécessaires à la première municipalité pendant six mois, à compter du 1er. Janvier 1837, sera adjugée au rabais par l'encanteur susdit.
26 dec D PRIEUR, Maire.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin, occuliste et accoucheur.
Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—2m

LE soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus à la mode, qui aient jamais été importées de France, les offrira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours suivans, et ses prix seront extrêmement modérés, les articles consistent en:
Dentelles Valenciennes et Malines de toutes grandeurs.
Entre-deux Malines, Gros de Naples, Satin, Florence, } De toutes couleurs pour robes et gilets.
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendules et Panoramas avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et toile de laine,
Mousselines do do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouchoirs foulard, 1re qualité,
Schâles, Thibets, brochés, satins et cachemires riches; meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Picolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur gout
Ceintures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et nœuds satin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cosaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, laine et fil,
Pélerines, bonnets, tabliers, robes, mouchoirs de batiste brodés et garnis de dentelles,
Manteaux mérinos et de satin, brodés dans le meilleur goût,
Lampes, flambeaux, &c.
Bonnets de valeur garnis pour hommes et enfans,
Fusils et pistolets simples et doubles,
Confits de Colin.
17 dec S. MITAUD, 71, rue Royale.

AUX négocians de la ville et de l'interieur.—Plant, Dorset et Co.—Ont l'honneur d'informer les négocians de la ville et de l'intérieur, qu'ils ont à présent en magasin un grand assortiment de marchandises sèches des manufactures étrangères et Américaines, qu'ils reçoivent par le moyen de leurs agents à New York, directement de France et d'Angleterre; qu'en outre qu'ils reçoivent chaque semaine par les paquebots, des factures de marchandises sèches consistant en cotonades, cotons rayés de Merrimack etc. Aussi un bel assortiment, de draps de différentes qualités dont une partie a été fabriquée exprès pour eux.
Ils espèrent au moyen de leurs liaisons commerciales pouvoir toujours mériter par le bas prix et la qualité de leurs marchandises, la confiance du public.
En outre ...
Nous recevons de temps en temps par mer des Marchandises de différentes descriptions. Nous avons en magasin à présent consignées: 75 caisses chapeaux de bas prix et 25 caisses chapeaux de castor de 1ère. qualité. 20 caisses brodequins, bottes et souliers; ... caisses chapeaux, fourrure de soie, pour dames; ... échantillons ... article n'ayant jamais encore paru dans ce marché, aussi 200 douzaines de bretelles en gomme élastique. 24 dec.

CASQUETTES POUR ENFANS—10 caisses de casquettes de drap velour, reçues et à vendre par
26 dec J. EVANS & Co.

TIRAGE ...
De la ... de l'Ecole ...
... MEAD, Directeur.

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVÉ LE 21 MARS 1836.

Classe No. 4, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 31 décembre 1836.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1	PRIX de	$10,000	est	$10,000
1	"	3,500	"	3,500
1	"	2,500	"	2,500
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,100	"	1,100
15	"	1,000	"	15,000
20	"	500	"	10,000
180	"	150	"	27,000
63	"	100	"	6,300
63	"	50	"	3,150
126	"	40	"	5,040
126	"	20	"	2,520
3780	"	10	"	37,800
23436	"	5	"	117,180

27814 PRIX, montant à $243,000

Les billets sont seulement de **cinq piastres**, moitié $2,50; quart $1 25; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer **les quatre plus hauts prix.**
Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
27 déc—4m A. K. MEAD, Directeur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Saint Bernard—Cour des Preuves—Succession de Diego Sanchez—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Bernard, rendu le 15 Décembre courant, sur la pétition de Mde Juanna Lopez, veuve Diego Sanchez il sera vendu en vente publique par le juge soussigné, à la maison de Cour de cette paroisse, jeudi le 26 janvier 1837, à dix heures du matin, la propriété suivante, savoir:
Un morceau de Terre situé en cette paroisse, à environ quatre milles du fleuve Mississipi, ayant cinquante pieds plus ou moins de face sur la rive droite du Bayou aux Bœufs, avec une profondeur de 40 arpens, bornée à la ligne supérieure par la propriété des héritiers de feu Joseph Sanchez, et à la ligne inférieure par la propriété de Mr. Géronimo O'Rancon.
Conditions, comptant.
Paroisse St. Bernard, le — Décembre 1836.
24 dec—5 OCTAVE S. ROUSSEAU, Juge

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves*—Attendu que John Morris Buch a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Arthur Duncan décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la susdite pétition. Par ordre de la Cour.
22 dec, F. DUGUIE, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian juge, No. 8887.
Allou d'Hemécourt contre ses créanciers.—il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu à l'étude de H. B. Cénas notaire public lundi deuxième jour de janvier 1837, afin de délibérer sur les conditions de la vente de la moitié indivise des lots de terre situés au faubourg Boulighy appartenant à la faillite de l'insolvable.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier le 21 décembre 1836.
22 dec—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT de la Louisiane—Cour du Premier district judiciaire—Lundi 19 décembre—Présent l'honorable Charles Watts, juge. Wm Viall & co. et autres, contre George C Hodges, pour une cession forcée—No 12965—Sur motion de M. J W Smith, avocat de Richard Swain, syndic des créanciers dudit insolvable, et sur l'enrégistrement d'un tableau amendé de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable, déduisent dans dix jours les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués conformément, et le syndic déchargé de ses fonctions. Extrait des minutes,
20 dec—3 JOHN L. LEWIS, greffier.

AVIS.—La société qui existait sous la raison de *Gaulthier et Co* est dissoute d'un consentement mutuel depuis le 10 du courant. Le soussigné chargé de la liquidation des affaires invite tous ceux qui doivent à l'ancienne société de payer leurs comptes, et ceux auxquels il peut être dû sont également informés de les lui présenter. Le soussigné profite de cette occasion pour informer le public et ses amis en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et offre à vendre à son magasin de nouveautés, à l'instar de Paris, en gros et en détail, rue de Chartres et Jefferson, un grand assortiment de marchandises qui ont été choisies par M. Gaulthier, dans les meilleures fabriques de la capitale. Ces articles consistent en toutes sortes de parfumeries, ... et fraîches, ce qui est remarquable par sa nouveauté, sont les savons de toilette, forme nouvelle, en boites ... toute odeurs, la véritable crème d'amandes ... lette, musc, etc.
La véritable et supérieure qualité d'eau de cologne, dito de lavande, ambrée et naturelle, le mucillage pour la teinture des cheveux, (garantie) les régénérateurs, huiles et pommades, pour l'entretien des cheveux: toutes les poudres à dents et opiat pour l'entretien de la bouche, ainsi que tous les accessoires de toilette des dames et messieurs.
Toute espèce de brosseries nécessaires à l'usage des deux sexes, les brosses à dents nouvelles, do à ongles, monté en ivoir, et buffle, de la plus grande solidité, les brosses à têtes extra fortes et à habits; ensemble les premières qualités paru à la Nouvelle Orléans.
La réputation méritée et obtenue par la qualité des gants qu'ils ont toujours en magasin, les ont mis à même de faire des arrangements en fabrique à Paris afin d'avoir constamment à vendre à la garantie et au meilleure marché, les gants de chevreau, de toutes couleurs, les gants de bals et soirées; gants de castor et daim pour militaire, gants fil d'Ecosse, couleur blanc, les beaux gants de soie doubles de toutes couleurs, le fins de ces articles dépasse par le soin qu'on y a porté ceux des années précédentes.
Assortiment de cols en satin, doubles unis et brochés de toutes les hauteurs, et cravattes nouvelles et du meilleur goût.
Glaces à chevalets pour la toilette des deux sexes, assortie de goût et de grandeur, nécessaire d'hommes et dames à musique et autres superbes assortiment de faux cheveux en natte, dit (fausse queue) 2,4 de longueur, et au dessous en toutes couleurs, raies pour bandeaux, lisse de 5 à 6 pouces de hauteur et au dessous à pouvoir satisfaire toutes les demandes.
Un assortiment complet de postiches pour les deux sexes, en perruques métalliques, ce qu'il y a de plus léger, et sans métallique; toupets de tous les genres, tours à bandeaux indéfrisables, à raies de chair longue, touffes à l'anglaise et autres généralement tout ce qui a rapport à la coiffure moderne en cheveux, fleurs et perles. Ainsi que tout ce qu'il a habitude de tenir annuellement avec augmentation de nouveautés.
M. Casimir Rodner, élève et premier ouvrier de Messieurs Normandin Frères, brévetés à Paris, pour les perruques et la coiffure des Dames, connu par nombre de Louisianais, est engagé dans l'établissement.
23 dec—4 J.H. FASSY,

EN magasin et à vendre pour clôre une facture.
600 caisses Vin rouge, différents crûs;
100 caisses Liqueurs superfine, capsules d'argent;
50 do Fruits à l'eau de vie;
100 paniers Sillery mousseux, de Walbaum Fleidsieck;
70 caisses Cerises;
40 do Marasquino di Zara;
5 do Mousseline Suisse brodée, desseins et qualités assorties;
1 do do do unie;
1 do Mouchoirs mousseline;
1 do do de fantaisie;
1 do Schalls prussiens;
1 do Bretelles coton assorties
24 dec J. MATERRE, 10, rue Saint Louis.

MARCHANDISES de Gomme Elastique de tous genres, reçues directement de la fabrique de Roxburg.
Conditions pour nos marchandises, comptant, ou crédit pour 6 et 12 mois. Conditions pour les marchandises consignées, comptant, et bon crédit pour 4 et 6 mois. PLANT, DORSET & Co,
24 dec A côté de l'Hôtel des Planteurs.

VIN, eau de vie, &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Talma, capitaine Dillingham, de Bordeaux: 55 demi pipes eau de vie cognac; 100 barriques vin rouge St Estèphe; 30 do do Margaux vieux; 25 demi barriques do do; 10 do do Margaux do; 50 demi barils vin blanc, Graves; 40 do Barsac; 20 do do Sauterne vieux; 500 caisses vin St Julien de douze bouteilles; 250 do vin Margaux de 24 do, 5 demi pipes vieux champagne cognac; 50 barils vinaigre blanc; 100 caisses fruits à l'eau de vie assorties; 6 boucauds fil à voile assortis.
5 dec CARRIERE, DARAN & Co. 11 & 15, rue St Louis.

Guignolet, Sardines, Conserves, &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Cécilia, de Nantes,
250 paniers Guignolet,
100 caisses Sardines à l'huile, en grandes, demie et tiers de boites,
20 caisses cerises au naturel en bouteilles,
1 do prunes et pêches do do
1 do fraises, framboises et abricots, au nat,
1 do poires, do do do
1 do contenant pâtés de foie d'oie truffés, galantines truffés, pâtés de perdreaux et bécasses truffées &c. CARRIERE, DARAN & CO,
5 dec 11 & 15. rue St Louis

A VENDRE—Par les soussignés:
350 balles de tabac de la Havane (Yguahi et Mayari);
200 sacs de café,
3 puncheons rum de la Jamaïque.
GOULE & LAMBERT,
26 dec 11, rue de la Levée, près du railroad.

AVOINE, Maïs, Foin, &c—1000 sacs de Maïs; 200 bottes de Foin, reçu et à vendre par L. A. LEMOYNE & Co,
20 dec 86, rue Julia

CLOUS—Clous longs de 4, 4 1/2 5 à 6 de fer et de fonte en débarquement et à vendre par THOS. C. CASH & Co

PORC SALE—10 barriques de Jambon, 8 dit épaules, en débarquement du Boonslick, et à vendre par LAYET & AMELUNG,
22 dec 17, rue du Commerce

Avis de ... Compagnie du Chemin à Coulisses ... et de la Banque.
Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.
L'ELECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie.
Par ordre de la Direction,
17 dec ROBERT G. DIXON, caissier.

Bureau de la Compagnie de Chemins à Coulisses de la Nlle. Orléans & Carrollton.
LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.
Ils pratiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ.
6 déc GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier.

Banque de Carrollton.
UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,
29 novembre 1836.
UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce,
Nlle Orléans, 28 novembre 1836
TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836
CETTE institution tire sur Paris,
8 dec RICHARD RELF, caissier.

Banque de Carrollton.
CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J NICHOLSON, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Commpagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.
CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton
TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Nashville à la Nouvelle-Orléans sont avertis que conformément à la 3me. et 9me. sections de l'acte d'incorporation, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 3me. lundi de janvier prochain, au bureau de la compagnie, No. 14 rue du canal, à 4 heures de l'après midi, et que dans le même tems et le même lieu on procédera à l'élection des directeurs qui doivent constituer la direction de la compagnie pour l'année prochaine.
Par ordre de la direction. A. R. McNAIR.
19 dec Secretaire.

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) dont le gaz a été extrait, à raison de six escalins le baril.
10 dec

25 Piastres de Récompense — Parti marron de chez le soussigné, il y a cinq mois, le nègre ENOBLE surnommé LIOUTE, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est anglais, bien constitué, ayant la barbe longue au menton, figure très noire, pincé du menton; il se tient dans le faubourg d'en haut. La récompense cidessus sera payée à celui qui le conduira à la geôle de cette ville ou chez le soussigné, rue Plauché, no 13.
22 dec—6 CHARLES CORNEILLE.

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de chez le soussigné, mardi matin, 18 du courant, l'esclave ISAAC, âgé d'environ 21 ans, taille 5 pieds 10 ou 11 pouces, couleur de griffe jaune foncé, jambes bancroches, démarche gênée; les traits du visage bien formés; il aime la boisson et le jeu, et répond avec insolence à ceux qui lui parlent. Il a été acheté l'été dernier de M. F Ogier et il est bien connu dans la ville comme son esclave. La récompense cidessus sera payée à quiconque le livrera à la dite esclave dans le geôle de police ou le livrera au soussigné.
DANIEL MURPHY,
21 dec—4 Coin de Lafayette.

$10 DE RECOMPENSE
PARTI marron du soussigné, le 3 du courant, le nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville ou le lui ramènera au propriétaire.
Les capitaines de navires, embarcations etc., sont prévenus de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov F EDMOND FAZENDE

$20 DE RECOMPENSE
PARTI marron de l'habitation Hermitage, le mulâtre nommé *Wm Henry Sampson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 a 9 pouces, il est très actif et se tient proprement. La récompense sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser au capitaine Sturgess, dudit navire ou à BAILEY & ABBOTT,
1 déc rue Bienville No 14
N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulatre.

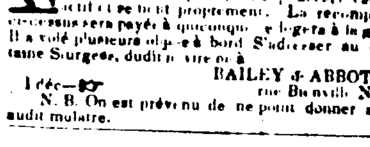

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
2 déc—1m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

COTON A DRAP D'APPLETON—10 grandes balles de 4/4 Coton à drap d'Appleton, emballées pour le marché Mexicain; quelques caisses de cotons pour tabliers, rideaux, etc; 4 caisses 3/4 et 4/4 cotons bleus à carreaux; 2 do cotons à pantalon du Kentucky; 20 do indiennes à bas prix; 25 do coton blanc à chemise et à drap; 25 do 3/4 et 4/4 coton brun do. à vendre par J. DE BROT,
20 dec 40, rue de la Levée.

SUCRE superbe, 10 livres à la piastre, 9 cents par baril—**Café**, première qualité 7 livres à la piastre,—**Mortiers** de marbre—**Foyer** pour cheminées en marbre rouge.—**Carreaux** en marbre d'Italie de 22, 12 et 10 pouces à vendre au magasin de ANTOINE MICHOUD,
19 nov Encoignure Levée et Ursuline.

PERDU—Une pipe d'eau de vie, débarquée du navire Chester, marquée "Wm. F. Mason, Pulaski, Ten." Si quelqu'un l'a reçu par erreur, ou a pu l'envoyer, il est prié d'en donner avis à YERGERS CHAFFIN & Co,
10 dec rue Poydras, no 21.

INSTITUTION DE JEUNES GENS.
METHODE RATIONNELLE.
Directeur: H. Magnin, professeur ès-lettres et sciences.
EXTRAIT DU PROSPECTUS GENERAL.
LES objets de l'enseignement forment trois sections. Etudes de la 1ère section:— Lecture; écriture; français; arithmétique; premiers élémens d'histoire et de géographie; dessin linéaire.
Etudes de la 2ème section: français; allemand; anglais; espagnol; italien; élémens d'historie et de géographie; arithmétique appliquée; tenue des livres; droit commercial; élémens de géométrie et de mécanique; arpentage; dessin linéaire; élémens de physique et de chimie; quelques notions d'histoire naturelle.
Etudes de la 3ème section: grammaire générale; langues hébraïque; grecque, latine, allemande, anglaise, espagnole, italienne; étude complète de la langue française; rhétorique; exercice de l'improvisation parlé et écrire; histoire; géographie; élémens d'astronomie; philosophie; littérature; mathématiques (spéciales et élémentaires;) géométrie de l'arpentage; principes du dessin et du Lavis; élémens de mécanique; dessin des machines; petits cours de phisique et de chimie; histoire naturelle élémentaire.
ECOLE DU SOIR,
Le même professeur donne des leçons du soir aux personnes qui désirent compléter leur éducation dans les arts et les sciences énumérés ci dessus.
N B **Pour les honoraires de l'enseignement, &c.**, s'adresser tous les jours 8 heures à 4 heures, rue de la Vieille Levée, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie, chez Mr. H. Magnin, directeur.
29 oct

A VENDRE—Une Propriété située à l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, mesurant 28 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 110 pieds à la rue Dauphine. La maison est en briques et rapporte $45 par mois.
Pour le prix et les conditions, s'adresser à J. M. R. Dautier, courtier.
15 dec 5,3ps

CHAUFFAGE.—Le soussigné a toujours une grande quantité de bois de chauffage, consistant en chêne, frêne et pin, aussi bien que du charbon de pin, du sable, du goudron, des copeaux, à vendre. W. E. & R. MURPHY,
20 dec 136, rue du vieux bassin.

BŒUF & Cornichons—125 barils cornichons et 20 de Bœuf, au magasin et à vendre par
23 dec. R GRONING & Co.

ECRITURE ... leçons d'écriture ... Nouvelle Orléans ... Le public est invité à examiner ces institutions et à juger pour lui-même. D'après le système suivi par M. D., tout individu peut acquérir, en peu de temps la facilité d'écrire avec rapidité une belle écriture commerciale. Ceux qui auront payé pour le cours entier des leçons, jouiront de l'avantage de recevoir des instructions jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection auquel ils aspirent.
On donnera des leçons aux dames chez elles.
23 dec

M. l'Editeur de l'Abeille.
VEUILLEZ, je vous prie avoir la bonté d'insérer dans votre estimable journal ce qui suit:
Le dimanche, 18 du courant, ont été arrêtés, à ma requête, sur un soupçon d'avoir commis un vol dans le cabaret, encoignure des rues Condé et St. Anne, MM. Fernando Coronado, Fernando Ximènes, Antonio Castellanos, Bernardo Paris.
Je déclare à la face du public en général que ces messieurs n'ont pris aucune part au dit vol, lequel avait occasionné l'arrestation de plusieurs individus; je déclare en outre que ces messieurs n'ont été arrêtés que sur une équivoque.
Ce que je certifie au public pour que les susnommés ne perdent en rien de la bonne réputation dont ils ont toujours joui pendant tout le temps qu'ils ont résidé en cette ville.
Nlle Orléans le 20 décembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

SEÑOR Editor de la Abeja—Muy Sr. mio, tenga usted la bondad de insertar en su apreciable periódico lo siguiente:
El Domingo 18 del corriente fueron arrestados á mi requisicion por sospechas de haber cometido un robo en el cabarete, esquina de las calles Conde y Sta. Ana.
Dn. Fernando Coronado,
Dn Ferrando Ximenes
D Antonio Castellanos
D Bernardo Paris.
Yo declaro ante el publico en general que estos señores no han tenido arte ni parte en dicho robo, el cual habia ocasionado el arresto de varios individuos y que estos mismos señores fueron arrestados por equivocacion.
Por lo cual hago saber al publico para que no padezcan en nada de la buena opinion que han gozado siempre en todo el tiempo que han residido en esta ciudad.
Nuevo Orleans 20 de Diciembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellen, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:
2000 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes;
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc);
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais crin assortis;
Papiers cosaques et à devises pour confiseur;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison);
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garantis—articles de chasse.
Pistolets de toutes dimensions;
Lames de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Seines, rames et filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cage de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles non désignés.
1 dec—1m,3ps Brs. JUETTE.

BAILEY & REICH, charpentiers et faiseurs de contrevents et chassis, simples et ornés, à présent établis dans la rue du Cirque, bord de l'Ouest, près de la rue du Canal, ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs qu'ils sont toujours prêts à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner, à des prix très raisonnables.
N.B. Ils fournissent les magasins avec boites à chassis, rayons, etc, d'un genre élégant et avec la plus grande promptitude. 23 dec—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste.—COUR DES PREUVES—*Succession de feue dame François Norbert Boudousquié.*—Lundi 16 janvier prochain 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un décret de la cour des preuves de cette paroisse, en date du 30 novembre dernier, il sera procédé par moi Térence LeBlanc, juge de la cour des preuves, sur l'habitation établie en sucrerie et après décret, à la vente publique des biens mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de la dame Marie Thérèse Héloïse Chauriac, décédée la veuve de feu sieur François Norbert Boudousquié: savoir:
1. UNE PETITE TERRE située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississippi, ayant un arpent cent un pieds de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, avec une double concession et ouvrant de ... de terre, bornée du côté d'en haut par celle de la dame veuve André Lasseigne, et du côté d'en bas par celle des sieurs André Monty et fils; les cannes en matelas étant sur la dite terre sont réservées.
2. UNE HABITATION établie en sucrerie, aussi située dans cette paroisse, sur la même rive que la précédente, ayant quatre arpents plus ou moins de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, ouvrant de 22 degrés ... minutes, et ayant ainsi une double concession, bornée du côté d'en haut par celle du sieur André Monty et fils, et du côté d'en bas par celle du sieur Adelard Fortier; les établissements et résidence étant dessus consistant en une grande maison principale, deux petites, une cuisine, un hôpital, un magasin à vivres, 20 cases à nègres, un moulin à piler pour maïs, un moulin à riz, deux écuries, un hangard, une sucrerie avec un équipage monté de quatre chaudières, une purgerie, un moulin à cannes mû par une machine à vapeur de Cincinnati de la force de 20 chevaux et de la fonderie de Tite, cent dix arpents de souches et une quantité de cannes en matelas qu'on ... d'espérer qu'il y aura au moment de la vente 150 à 160 arpents de cannes plantées. Cette belle propriété qui, à sa grande étendue, à la bonté de ses terres et à la richesse de sa sol en tout de meilleures qualités, joindra encore l'avantage d'être traversée à une distance de quinze à dix huit arpents du fleuve par le rail road de Carolton à Baton-Rouge, et ce projet comme on a tout lieu de l'espérer, est mis à exécution, sera vendue ensemble et en un seul lot avec 25 esclaves, savoir. 17 hommes parmi ces quels sont un nègre charpentier, tonnelier, sucrier et entendu à conduire une machine à vapeur, 1 scieur de long, plusieurs charretiers et laboureurs, et 4 négresses de champs dont deux ont chacune deux enfans; les animaux et instruments aratoires servant à son exploitation et dont il sera donné un détail au moment de la vente; et enfin avec cent actions au fond capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite habitation et sur les dits esclaves, animaux et instrumens aratoires.
3. De la vaisselle, du vin en bouteilles, du maïs et du fourrage.
Conditions:—La petite terre payable 1500 piastres en tout mars 1837 et la balance en deux termes égaux, en tout mars des années 1838 et 1839.
A l'égard de l'habitation établie en sucrerie, telle qu'elle est cidessus décrite, avec les esclaves, animaux et instruments aratoires et attachés et les cent actions de l'Association Consolidée, l'acquéreur se mettra au lieu et place de la dite succession pour la somme de $16,070 dues à la dite banque et paiera la balance en un, deux et trois ans de crédit à compter du jour de la vente.
Le mobilier payable, pour toute somme n'excédant pas 50 piastres, comptant, et pour toute somme au dessus, en tout mars 1837.
Les billets à fournir par les acquéreurs devront être endossés à satisfaction et payables; ceux à fournir pour les biens immobiliers, au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans, et ceux à fournir pour les biens meubles, au bureau du greffier de la cour des preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, avec réserve d'hypothèque sur les dits immeubles, jusqu'à parfait paiement.
Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée &c. à la charge des acquéreurs.
T LEBLANC, Juge.
Paroisse St. Jean Baptiste, 12 décembre 1836.
17 dec—3ps

UNE famille créole dans laquelle le français et l'anglais sont parlés, désire prendre quelques pensionnaires, elle peut aussi loger quelques personnes, la table est parfaite. S'adresser au no. 85, rue St. Pierre. 10 dec

ANNONCE DE PENSACOLE
LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront
Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an,
Un cinquième dans deux ans, } sans intérêt.
Un cinquième dans trois ans,
Un cinquième dans quatre ans.
De bons titres seront donnés, mais les lots porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant, pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois. Ces conditions seront celles de la vente, et il n'y en aura pas d'autres, le soussigné ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
13 dec—17 W. H. CHASE, Agent

LE DR. J. E. DOORNIK, prévient ses amis et le public qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans pour s'y fixer et y exercer sa profession. Pendant une résidence de près de deux années dans le nord, il s'est particulièrement attaché à l'étude des maladies de poitrine, *si fréquentes dans ce pays*, et ose se flatter d'avoir acquis dans cette branche une expérience étendue qui le mettra à même de porter des secours efficaces à ceux qui voudront l'honorer de leur confiance.
Sa demeure en attendant qu'il puisse se procurer un logement, est chez Mr A. Dupuy, rue Royale, No. 287, entre les rues Ursulines et Hôpital. 16 dec—6,3ps

L. DEFOURTER, Dentiste, prévient ses amis ainsi que le public, qu'il vient de se fixer en ville; les appareils qu'il a reçu de France le mettent à même de confectionner des Dentiers complets en or émaillé, imitant parfaitement les parties charnues de la bouche; palais métalliques, obturateurs, &c. insertions des dents minérales, et humaines sur pivots et sur plaques, orifications, &c.
Il engage les parents dont les enfants ont une dentition irrégulière, d'y porter la plus grande attention, l'art pouvant aider la nature; tous peuvent prétendre à une jolie bouche.
Nota. Les dames seront opérées chez elles, si elles le désirent.
Il continuera ses visites à la côte comme avant; abonnement à l'année $10, après la première opération faite.
Rue St. Louis, entre Royale et Chartres, au premier. 10 dec—3m

C. A. PESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 183, près de la rue St. Pierre, un cours pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. dec—x

Avis de Pensacola ...
LE *Pensacola Land Company*, prévenant l'augmentation de la population de la ville de Pensacole, a donné une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et on offrira une partie en vente publique le lundi 2 janvier prochain.
Le rail-road de Pensacole à Columbus dans la Georgie, auquel on travaille en ce moment, aura une distance de 43 milles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomerie; aussitôt l'achèvement d'une distance de 32 milles de chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 20,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, produisant au moins 200,000 balles de coton tributaire de Pensacole, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.
Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 50 milles, ont été faits, et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road: ce chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacole et la rivière Alabama.
Le Pensacola Land Company et le *Pensacola Association* sont composés de personnes intelligentes, respectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacole, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacole ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.
Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être, ouvriront une grande ligne de communications qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacole, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.
Le 'Pensacola Land Company' a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacole, jusqu'à ce qu'elle se fut assurée que les grands travaux qui pouvaient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continuaient; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'acquierra toute l'étendue de pays en communications avec Pensacole.
Le '*Pensacola Land Company*' offrira en vente un quart de ses terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera sans réserve et bona fide.
La vente aura lieu à Pensacole—Les conditions seront:
Un 1/5 comptant,
Un 1/5 à un an,
Un 1/5 à deux ans,
Un 1/5 à trois ans.
Un 1/5 à quatre ans.
En billets tirés à la satisfaction du soussigné et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
On peut se procurer des cartes litographiées de Pensacole et des pays environnans dans la Géorgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes:
James H Leverich—Nouvelle Orléans.
Fuller, Garner & Co—Mobile.
Hon S. Oliver, comité de Conecuh—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col. Lane, Limestone county—Alabama.
Cap. Otis Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maître de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norros, Columbus Georgie.
Davis & Brooks et S V S Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.
WM. H. CHASE,
9 nov—3ps Agent du Pensacola Land Company.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que George Worthington Pritchard, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C. Duplessis, régistre des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé: "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires." approuvé le dix mars mil huit cent trente quatre, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, daté du trente et unième jour du mois de mars de l'année mil huit cent trente six dans l'affaire de la succession de Thomas Leader Harman, décédé, et rendu dans un procès intitulé, "Thomas Leader Harman et Francis S Harman vs. Nathaniel Cox, tuteur de Charlott G Harman, à l'effet d'opérer un partage des propriétés leur appartenant en commun les propriétés foncières ci après décrites, dépendant de la succession de Thos. Leader Harman, décédé, furent pour le compte de la susdite succession offertes en vente publique à l'encan par Isaac L. McCoy, un des encanteurs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le neuvième jour du mois de mai mil huit cent trente six, d'après un plan qui a été exposé à la vente, et adjugées au sieur George Worthington Pritchard, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.
Description des propriétés d'après le transfert judiciaire,
Un lot de terre situé dans et formant partie de l'Ilet compris entre les rues du Camp, Julie, Girod, St Charles, le susdit lot numéro vingt six, mesurant vingt sept pieds de face à la rue du Camp, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur adjugé à George W. Pritchard pour la somme de onze mille cinq cents piastres.
2. Le lot numéro six, mesurant vingt six pieds sept pouces, et six lignes de face à la rue Saint-Charles, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, et les lots numéros sept, huit et neuf, mesurant chacun vingt sept pieds de face sur la rue St Charles sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur furent adjugés à George W. Pritchard pour la somme de neuf mille huit cents piastres chaque, faisant ensemble une somme de trente neuf mille deux cents piastres.
Conditions de la vente: Un sixième comptant et la balance à un crédit d'un, deux, trois, quatre, et cinq ans, avec hypothèque spéciale sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, les premier et second billets seulement seront endossés à satisfaction, et les billets des susdites cinq termes ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an du jour de leur maturité jusqu'à parfait paiement, sans pour cela donner aux acheteurs le droit de retarder le paiement des susdits billets.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les dits terrains, ce qui serait, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquel la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.
L.S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce vingtième jour du mois de décembre, A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 dec Régister des testamens.

AVIS—Mr. Wm. Collerton, acquéreur de deux îlets de terre, situés à Carrollton, vendus par M. Barnett Sr. encanteur, le 21 septembre dernier, est requis de passer dans les dix jours qui suivront cette publication, à l'office de Mr. Felix de Armas, notaire public. afin de remplir les conditions de la vente; autrement lesdits îlets seront revendus pour son compte et risque, à la bourse, vendredi 6 janvier 1837, par Mr. Barnett Sr. 26 dec—3

AVIS—MM. Robertson, B. Cornue, P Dausset, H Meunier, J B Allard, Saillard, C Rue, F A Pournue, F Voisé, S S Slack, A Chevallere, J Price, S P Moore, Wm McDonald, W Lawney, B Kendig, John Sheiler, A Laton, R Gravoille, J Bosquet, Bills, J Webb, L Fremeaux, Comta, A Laurent, A H McCormick, C Hastings, Melville, S A Manuel, B Murray, Leonard Boyer et Douglass, sont prévenus de passer à l'office de Wm. Boswell, notaire public, afin de signer les actes de vente pour les propriétés qui leur ont été adjugées à Jeffersonville, autrement ils seront responsables du déficit qui pourra avoir lieu à la seconde vente. 26 dec—3

Sucre à vendre—Les soussignés offrent à vendre 400 boucauds de sucre de l'habitation Whitehal, à 60 milles, et 250 boucauds à 20 milles audessus de la cité.
16 dec THOMAS BARRETT & Co.

Platre Nouveau pour Cheminées.
MR. N. HOLDEN Jr., a l'honneur d'informer ceux qui batissent des maisons aussi bien que les propriétaires de maisons déjà construites, qu'il fait et prépare un nouveau genre de ciment préférable à la tole ou au mortier et bien moins coûteux. Il garantit que l'eau ne pénétrera pas à travers de ce ciment; mais comme il y a déjà 14 ans que cet article est connu du public, il croit qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Mr. N. H. dirigera en personne les ouvriers qui doivent appliquer le ciment, si l'on s'adresse à lui, No. 139, Vieille Levée.
N. B. Mr N. H. se charge aussi de la peinture des maisons et pose les vitres de chassis et les papiers peints. 20 dec—6

A LOUER—Le moulin à scie situé sur la rive droite du fleuve, vis à vis la Presse à coton de la Levée, lequel est en très bon état et peut être mis en opération immédiatement; ce moulin par sa proximité de la ville et des chantiers de construction est on ne peut mieux situé pour le débit du bois. Pour les conditions et renseignements, s'adresser rue Royale no 215. à
21 dec—6 3ps J BTE OLIVIER.

ARTICLES de Choix—9 quarts de pipes Eau de vie Champagne, âgé de 25 ans; 6 do do de 22 ans; 10 do de 17 ans, marque de Dussaut; 12 et demi do do 6me. preuve; 25 demi do do 3me. preuve; 27 do do 6me preuve, marque de Jones.
21 dec PHILLIPS & HART, 26, rue du Camp.

PORC—25 barils de mess 9 barils de quartiers de derrière; 6 caisses porc désossé, en débarquement du Boonslick, et à vendre par LAYET & AMELUNG,
21 dec 17. rue du Commerce.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapello annonce aux personnes affectées de la vue qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de prouver l'efficacité de son remède, par les certificats qu'il soumettra. Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison No 64.
Il promet de fortifier la vue de personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace, et qu'il ou tiendra des preuves.
Il ne demande rien d'avance, mais à la seconde cure s'il on se trouve mieux, comme il en donnera l'assurance, il exigera la moitié du prix convenu pour l'entière guérison. En outre des nombreux certificats qu'il possède, il donne connaissance d'un qui lui a été dernièrement délivré.

JE soussigné, certifie que le Sieur Jean Rapello, m'a traité pour le mal d'un œil, par suite d'une piqure d'un insecte vénimeux. Après avoir été six semaines hôpital, sans pouvoir travailler, par l'application de son remède, je me trouve actuellement bien.
19 dec—30 Signé BARDITTE

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
12 dec M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

VENTES ...
PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett
Une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demie du chemin du bayou et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne.
Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. L. V. Labarre et L. Dorgenois
Conditions—A la vente. 14 déc.

Avis à tous ceux que cela peut concerner.
LES soussignés ayant vu un avis de vente publique d'une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mde. De Pontalba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne, laquelle propriété est dite avoir été figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Mr J. V. Labarre & L. D'Orgenois, donnent avis par les présentes que ce n'est pas par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs J. V. Labarre et L. D'Orgenois, qu'elle leur appartient en vertu de bons titres très anciens, et qu'ils en sont actuellement en possession.
Les soussignés donnent avis en outre qu'ils s'opposent à la dite vente bien décidés à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dite propriété.
J. VOLANT LABARRE.
Par procuration de L. D'ORGENOIS.
19 dec—14 LS HARANG.

PAR J B BLACHE
IL sera vendu, jeudi 29 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St Louis
Un beau terrain de valeur, ensemble avec la maison et autres dépendances qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny sur la rue de la Levée entre les rues Marigny et Mandeville, borné d'un côté par la propriété de M. B. Marigny et de l'autre côté par celle de M. Dayraud
Cette propriété mesure 95 pieds 11 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur de 316 pieds 11 pouces 7 lignes d'un côté et 156 pieds 11 pouces 7 lignes de l'autre, et communiqué à la rue de la Victoire par un corridor de 3 pieds 2 pouces 3 lignes, ce terrain sera offert en vente divisé en 4 lots, ainsi que l'indique le plan maintenant exposé à la Bourse.
Conditions 1/3 comptant, 1/3 à un an et 1/3 à deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par L. T. Caire N. P. aux frais des acquéreurs. 14 déc

PAR B. BOUNY.
VENTE de succession de feu Joseph Tricot.—Mercredi 28 du courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de la cour des preuves pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 13 décembre 1836 et pour compte de la succession de feu Joseph Tricot, rue Condé entre St Philippe et Dumaine au dessous des bains publics.
Les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant principalement en articles de sellerie, tels que Brides, mors, Selles, cuirs, maroquins, et quelques meubles meublant.
Conditions—Comptant 14 déc—3

PAR M. BARNETT, Sr.
VENDREDI, deuxième jour du mois de janvier mil huit cent trente sept, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'une commission de John Dutton, juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Iberville, dans cet état, et conformément à un décret de la cour des preuves, dans et pour ladite paroisse d'Iberville, daté du quatorze novembre 1836 il sera exposé en vente publique, pour compte de la succession de Martin Imbaux et Irène Joly, décédés, la propriété suivante:
Un certain lot de terre situé dans la Nouvelle Orléans, rue du Cirque, mesurant vingt sept pieds six pouces de face à ladite rue du Cirque sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui en dépendent comme il appert sur le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions—Un tiers payable dans tout le mois de mars; dix huit cent trente sept piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1838 dix huit cent trente-huit piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1839 en billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs, et payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les billets porteront intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils aient été payés. L'acte de vente pardevant Jh Cuvillier, not. pub. aux frais de l'acheteur. 29 nov—3ps.

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.
JEUDI, le 19 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 60 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine haute en briques dans la cour, et une petite maison basse en briques située sur la rue St. Pierre. Le magasin à l'encoignure est maintenant occupé par M. Bardon. Les murs de la maison d'encoignure ont été construits de manière à pouvoir supporter un 2d étage.
Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera transférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.
Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets
L'acte de vente sera passé devant Thre. Seghers notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3 ps.

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.
JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, 65 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane Conditions comptant
L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions.
13 dec—8 3 ps 261 a.

MEXIQUE.
GOUVERNEMENT DU DISTRICT.
PROCLAMATION.
LE citoyen Jose Manuel Fernandez Madrid, troisième Alcalde constitutionnel et Gouverneur du District.
Il m'a été communiqué par le secrétariat des finances, le décret suivant;
"Le Président par intérim de la République du Mexique aux habitans d'icelle fait connaître le décret suivant: Que considérant les difficultés que nous a démontrées l'expérience pour accomplir régulièrement les dispositions prevues par l'art. 4 de la loi du 31 Mars 1831, sur l'exhibition des manifestes particuliers, en triple expédition, de chaque envoi, signés par les consuls ou vice consuls mexicains les plus près des ports d'où provient la cargaison; vu l'impossibilité d'accomplir définitivement ce qui est prescrit par l'art. 5, de la même loi, et usant de l'autorisation que m'accorde le décret du 30 du mois de Septembre dernier, j'ai jugé convenable de déterminer pour règle générale ce qui suit:
1o "Lorsque les navires marchands étrangers viendront d'un port où il y aura un consul ou un vice-consul mexicain, *ils devront apporter et présenter par triplicata le manifeste général aux termes de l'article 1er de la loi du 31 de Mars précitée, avec la formalité d'être en outre signés et scellés par ce fonctionnaire.*
2o. "Les manifestes particuliers par triplicata de chaque envoi, aux termes prescrits par l'article 4. de la susdite loi, viendront et seront présentés dans nos douanes maritimes ou des frontières avec les mêmes formalités de certification, de signatures et de sceau qui sont commandées par l'article précédent de ce décret.
3o. "Lorsque les navires marchands étrangers viendront des ports où il n'y aura ni consul ni vice consul mexicain, ils devront apporter et présenter par triplicata les manifestes sont généraux, soit particuliers, certifiés, signés et scellés, par les chefs respectifs de la douane de la provenance, et sous ces conditions essentielles ils seront admis dans nos ports ou sur nos frontières
4o. Les factures et les manifestes particuliers, dans le cas auquel ont rapport les articles 1er, et 3e de ce décret *viendront écrites précisément sur une feuille entière, sans interruption, ni division entre le rapport du contenu et les dates, signatures, et certificats; quand même il faudrait suivre au revers, ou ajouter une autre feuille.*
5. N'ayant plus de motifs pour que les manifestes généraux et particuliers soient exhibés sans les certificats respectifs, il est arrêté, *que le manque de ces formalités sera puni, pour la première fois, d'une amende de cinquante à deux mille piastres; et la récidive le sera par la perte du batiment*; et si ce manque de formalités existe dans les manifestes particuliers, ou s'il y a omission de pièces, ou autres vices, il sera puni par les peines indiquées dans la dite loi du 31 mars 1831, qui est déclarée en vigueur en tout ce qui ne serait pas contraire au présent décret.
6o "Les dispositions des articles précédens de ce décret recevront leur exacte exécution trois mois après leur publication dans cette capitale, pour les ports des Antilles et du golfe du Mexique, et six mois après cette publication, pour les autres ports; avertissant que jusqu'à ce que ce délai soit expiré, les douanes maritimes et celles de la frontière expédieront tous les bâtimens marchands étrangers comme elles l'ont fait jusqu'à présent."
Je donne d'imprimer, publier, faire circuler et donner toute exécution à ce décret. Palais du Gouvernement National, à Mexico, 4 octobre 1836.
JOSE JUSTO CORRO.
A Dn. Ignacio Alas."
Et je vous en donne communication pour votre intelligence et pour son exécution.
Dieu et Liberté, Mexico, 4 Octobre 1836.
ALAS, Gouverneur du District.
Et pour que le présent décret parvienne à la connaissance de tous, j'ordonne qu'il soit publié dans cette capitale et dans l'étendue du district, et affiché dans les lieux accoutumés et distribué à tous ceux qui sont chargés de le faire observer.
Donné à Mexico, le 15 Octobre 1836.
JOSE MANUEL FERNANDEZ MADRID.
CATALINO BERRESO, Secrétaire. 24 dec—3

EN débarquement, du navire Philadelphia, venant de Marseille, et à vendre à la pharmacie du soussigné, rue Royale no 123.
5 caisses manne en très grosses larmes et très blanches
3 caisses manne en sorte, belle,
4 do gomme arabique blanche,
2 do do du Sénégal do; et plusieurs barils de millet plat, millet rond et chenevis, etc
26 dec A A PEYCHAUD.

CHANGEMENT de domicile — Alexandre Kirkman & co., importateurs et marchands en gros de quincaillerie, viennent d'ouvrir un magasin bien assorti, à l'encoignure des rues des Magasins et Natchez, où leurs amis et les marchands de la campagne trouveront une grande quantité de marchandises à des prix raisonnables. 14 dec-12pts